

Projet d'intervention de la présidente
Marie Hélène CAZAUBON
(Seul le discours prononcé fait foi)

Madame la Préfète,

Monsieur Le Sous-Préfet,

Madame La Directrice,

Monsieur le Directeur,

Mme Lavielle Marie Carmen, Chère Collègue Vice présidente
de la Chambre des Métiers,

Mesdames, Messieurs,

Pour cette session d'été, nous voici rassemblés à l'Agricampus de Dax et je remercie une nouvelle fois Michel Bouthier et ses équipes pour leur accueil. Nous avons choisi d'évoquer et de débattre sur la future PAC 2023-2027 et de faire un point, à date, sur l'Influenza Aviaire.

Mais avant d'aborder ces sujets, je voudrai revenir sur les évènements survenus ces trois derniers mois. Comment ne pas citer en tout premier lieu les gels des 6 et 7 avril. Jamais depuis 1991, notre département n'avait connu de gelées d'une telle intensité, sur de la végétation à un stade si avancé. C'est en très grande majorité le vignoble landais qui a été très durement touché, et dans une moindre mesure les productions fruitières (myrtilles, kiwis et noisettes). En Armagnac, les pertes vont de 75 à quasi 100% selon les cépages et/ou l'exposition des parcelles. En Chalosse Tursan, les dégâts observés vont de 30 à 60%.

Au plan national cet évènement climatique a également atteint de très nombreuses régions avec 81 départements touchés, certes les vignobles mais également les producteurs de fruits à noyaux, voire de ci de là, les grandes cultures.

Suite à cet évènement majeur, le gouvernement à tous les niveaux a été très rapidement à l'écoute et a débloqué sous diverses formes qui se mettent en œuvre progressivement 1 Mds €, avec notamment 20 M € de fonds d'urgence.

Le conseil des ministres de mercredi dernier a détaillé les principales mesures sur les cotisations MSA, les exonérations de TATFNB, la révision des modalités d'accès au CNGRA et le déplafonnement du régime des calamités, le doublement de l'enveloppe du plan de relance sur la mesure « investissement de protection face aux aléas climatiques » ou une révision des dispositifs « aléas et assurantiels ».

En plus de ces dispositifs, 45 viticulteurs landais vont bénéficier du fonds d'urgence pour un montant de global 120 K €. Cette enveloppe leur permettra de faire face aux 1^{ère} échéances et besoins de trésorerie.

Parmi les autres conséquences, je n'oublierai pas que les entreprises de commercialisation, la cave des vigneron landais notamment, vont subir un impact commercial, un préjudice économique, qui va se dérouler sur au moins 2 campagnes où ils ne seront que très partiellement présents sur les marchés, avec des concurrents qui auront pris la place. Il faudra trouver des accompagnements financiers pour eux aussi.

Cet évènement exceptionnel a fait l'objet d'une attention toute particulière des services de l'Etat et des élus du département qui se sont rendus à de nombreuses reprises sur le terrain pour constater les dégâts, échanger sur des pistes ou solutions, et bien entendu apporter leur totale solidarité.

Les missions d'enquête en vignes et fruits ont été conduites, et très prochainement le comité départemental d'expertise devrait se réunir pour statuer sur l'importance des dégâts.

Je laisserai tant Mme La Préfète que Dominique Degos compléter si nécessaire les dispositifs de soutien mis en place.

Enfin le gouvernement devrait mettre en œuvre tout ou partie des propositions du député Descrozaille sur la gestion des risques climatiques où il recommande une stricte complémentarité entre une assurance récolte (multirisque

climatique) plus incitative et le FNGRA élargi. Mais où il faudra rénover les modalités de financement y compris par un abondement des fonds publics et de réassurances, tout en appliquant les dispositions du règlement « omnibus » qui permettent une meilleure prise en charge financière de l'assurance récolte comme d'abaisser le seuil de franchise.

En lien avec les thématiques eau et climat, Mr. De Normandie a lancé le 28 mai dernier le Varenne de l'eau.

Tout d'abord, on peut se féliciter que le ministre de l'agriculture prenne enfin le leadership sur ce dossier qui est resté trop longtemps cantonné au sein du seul ministère de l'environnement.

Trois groupes de travail sont mis en place avec des conclusions attendues et une feuille de route pour début 2022.

- Le 1^{er} chantier, enjeu, est d'accélérer les PTGE dans le cadre du partage de l'eau, un processus qui découle des assises de l'eau de 2019. Ce chantier est présidé par Luc Servant notre président de la CRANA.
- Le 2^{ème} va traiter de l'adaptation des exploitations au changement climatique.
- Enfin les travaux du 3^{ème} groupe seront consacrés à la gestion de crise pour finaliser la réflexion sur l'assurance récolte et le régime des calamités.

Bien évidemment nous espérons que le Varenne de l'eau débouchera sur des solutions concrètes, sécurisées juridiquement notamment pour les créations de ressources tant nécessaires pour le Sud Adour comme en têtes de bassin, que pour donner des boîtes à outils aux agriculteurs afin de réduire les effets du changement climatique.

Pour en terminer sur ce sujet je ne peux que me féliciter du résultat de l'appel d'Irrigadour sur l'AUP. Même si le jugement au fond interviendra plus tard, nous devons ce magnifique résultat à l'intense mobilisation des agriculteurs et de leurs organisations, en tout premier lieu d'Irrigadour autour de J. Luc Capes et Paul Carrère, mais aussi grâce à un très important travail technique et juridique des équipes administratives.

Cependant Mme La Préfète, je regrette que les services de l'Etat à Mont de Marsan ne se posent pas en facilitateurs sur ces dossiers de l'eau.

Je pense particulièrement aux procédures mandataires où l'administration est très, très pointilleuse, comme au fait que nous ayons raté, et nous sommes le seul organisme unique dans ce cas, l'occasion d'avoir ici une prolongation de l'AUP jusqu'au 31 mai 2023.

Ces points, que je viens d'évoquer, ont pourtant fait l'objet depuis près de 2 ans de nombreuses rencontres, échanges, courriers et rien n'a réellement bougé.

Depuis quelques mois déjà, avec la reprise économique, on assiste à une flambée du prix des matières premières. L'agriculture et la forêt sont concernées en 1^{er} chef. En matière forestière, la politique chinoise avec une destruction massive de leurs propres forêts comme des importations importantes pour soutenir leur développement économique des 20 dernières années, les conduit à geler pendant 99 ans toute exploitation sur leur territoire.

Les conséquences ne se sont pas faites attendre avec des prix qui s'envolent et un marché français asséché par les acheteurs étrangers, des industries de transformation qui risquent de manquer très rapidement de bois à scier, avec des menaces sur l'emploi comme sur la pérennité des outils.

Pour l'agriculture, les conséquences sont doubles avec notamment une forte augmentation des coûts de construction avec l'envolée du prix de l'acier, et des matériaux voire même des problématiques de disponibilité, et donc des délais qui s'allongent, et une augmentation des cours des céréales, le maïs flirtant depuis 3 à 4 mois avec les 250-270 €/T rendu bordeaux, des cours historiquement au plus haut.

Même si on peut se féliciter de l'augmentation du prix des céréales ou des oléo protéagineux en espérant qu'elle soit durable et que les rendements soient au rendez-vous en 2021, l'autre revers de la médaille réside dans une forte augmentation du prix de l'aliment du bétail et des intrants (engrais, carburant). Le prix de l'aliment pèse de 50% à 70% du coût de production

des granivores, avec des risques importants pour nos entreprises de transformation.

Bien évidemment, nous avons la chance dans notre département d'avoir l'indexation mais si les metteurs en marché n'arrivent pas à renégocier les contrats avec la distribution cela va se compliquer et leur position ne sera pas tenable.

C'est tout l'enjeu de la loi EGALIM 2 en discussion qui j'espère permettra enfin de prendre en compte les coûts de production et leur évolution dans la construction du prix, en marche avant basé sur des indicateurs interprofessionnels fiables afin d'assurer un revenu décent aux agriculteurs

Le 17 juin, l'assemblée nationale a voté à l'unanimité, avec le soutien du gouvernement, une revalorisation à 700 € par mois du minimum de retraite des conjoints et des aides familiaux à carrière complète.

La retraite minimale des membres de la famille à carrière complète, déjà retraités ou futurs retraités, passerait de 555 à 700 €.

L'ensemble de ces mesures qui doivent être encore discutées au Sénat concernerait 210 000 personnes, essentiellement des femmes (à 70%).

Après la revalorisation des minimas retraite des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du SMIC au 1^{er} novembre prochain, c'est donc un grand pas dans la bonne direction, un signal fort pour les générations d'agricultrices qui ont contribué avec leurs conjoints à bâtir l'agriculture française.

Je terminerai mon intervention pour souligner quatre points :

- L'accompagnement du conseil départemental en faveur des éleveurs suite aux intempéries de 2020. Ce sont près de 200 éleveurs qui sont accompagnés pour les aider à retrouver une autonomie fourragère, dans la reconstitution de leurs stocks et pour prendre en charge certains surcoûts.

- La problématique des nuisibles et plus particulièrement des sangliers, mais sans oublier corvidés ou palombes sédentaires, qui continuent d'occasionner de plus en plus de dégâts aux cultures.

Même si nous avons déjà beaucoup de possibilités d'actions, il reste à la fois des points noirs dans certains territoires, et des possibilités supplémentaires de destruction à expertiser. Enfin au-delà du fait que malheureusement de plus en plus d'agriculteurs se voient contraints de clôturer à leur frais les parcelles ce qui a pour effet de déplacer les problèmes ailleurs, la juste indemnisation financière des dégâts aux agriculteurs reste posée.

- Le retour des MPP où après l'annulation malheureuse du 1^{er} marché de la saison, avec l'application et mise en œuvre d'un protocole sanitaire très strict nous avons pu nous retrouver à St Perdon pour le lancement de la saison 2021 qui comporte 46 rendez-vous.

Vous trouverez dans vos dossiers la liste et les dates des MPP, et nous espérons vous retrouver nombreux pour aller à la rencontre des landaises et landais, des touristes qui pourront se régaler de nos produits et productions.

- Et je vous donne rendez-vous également à AMOU, le samedi 11 septembre prochain pour les journées élevages et terroirs. En amont de ce rendez-vous incontournable de l'élevage landais, 3 ou 4 comices cantonaux auront lieu tout au long de l'été.

Enfin, parce que la communication sur notre métier, nos produits, nos pratiques est un élément incontournable des relations à avoir avec la société, je vous indique que via le site internet de la chambre ce ne sont pas moins de 7500 visiteurs différents par mois qui consultent nos pages, nos actions, et que depuis début avril pour compléter nos canaux d'informations nous avons créé et ouvert une page Facebook.

Je vous invite donc à la liker, à vous abonner.

Je vous remercie de votre attention.